

2.7.1 SITE ET PAYSAGE : ELEMENTS DE NATURE ET CULTURES

RELEVÉ - MISE EN EVIDENCE

Ce thème est traité en rapport étroit avec les outils d'aménagement cantonaux, la problématique des paysages, et notamment celle de l'espace rural ("Schéma d'aménagement de l'espace rural") étant l'un des principaux volets du plan directeur cantonal 2015.

Les thèmes récurrents des planches des études cantonales consultées du "Schéma d'aménagement de l'espace rural", à savoir agriculture, milieux naturels, domaine bâti et loisirs de plein air, sites, paysages et patrimoine bâti sont, à plus large échelle, identiques à ceux soulevés par l'étude communale.

Les deux principales considérations touchant Hermance dans sa dimension territoriale cantonale relèvent la zone agricole comme étant "un espace agricole homogène ou à forte valeur écologique", l'Hermance comme étant une pénétrante de verdure en milieu bâti entre le bourg médiéval et la zone villa sur la commune française de Chens.



Vastes espaces agricoles homogènes de la commune

La des bois et forêts actuelle et le cadastre forestier sont reportées sur cette cartographie des éléments de nature dans la mesure où leur incidence paysagère est importante.

La zone de bois et forêts se divise en quelques constituants importants :

- le cordon boisé de l'Hermance, toile de fond de toute la zone agricole et frontière naturelle très marquée se superposant à la frontière politique
- le secteur des Murets, à l'entrée sud du village sur le coteau, élément fort de transition entre la zone villa et le village
- la bande de verdure du Nant des Moulins, seul lien entre le lac et la campagne



L'espace boisé dans le coteau à l'entrée du village entre le chemin des Murets et la route de Chevrens

Quelques ensembles boisés ou cordons boisés importants n'ont pas la valeur légale de bois mais jouent un rôle structurant dans le territoire, par le fait qu'ils sont en prolongation du cadastre forestier (Les Tuilières, chemin des Clos), accompagnent une rupture topographique (Les Tuilières, Mont Sinai, Les Belosières) ou constituent des éléments significatifs de certaines grandes propriétés (La Baronne, Fondation Brocher, Les Clos, la plage).

La zone de verdure ceinture partiellement le bourg au sud et à l'ouest et met en valeur sa limite construite, phénomène renforcé par le secteur de "non bâti" du plan de site du village d'Hermance qui "épaissit" ce périmètre de transition.

L'arborisation de différents lieux de la commune participe à la qualification spatiale du paysage. Sur les quais d'Hermance, un long mail de platanes procure une impression d'espace organisé et offre une silhouette au bord du lac repérable loin au large. L'alignement de noyers du chemin des Fossés caractérise une des franges du bourg médiéval et renforce la lisibilité de la présence des murailles. Dans une moindre mesure, des noyers alignés forment un début d'allée au chemin de la Chapelle.

Les arbres ou groupes d'arbres isolés constituent également des éléments marquants du paysage. A Hermance, ils accompagnent et jalonnent la route de Chevrens et de nombreux chemins agricoles; noyers, chênes, fruitiers et peupliers sont autant de silhouettes associées à différents lieux et voiries de la commune.



Platanes du quai d'Hermance



Allée de noyers au chemin de la Chapelle



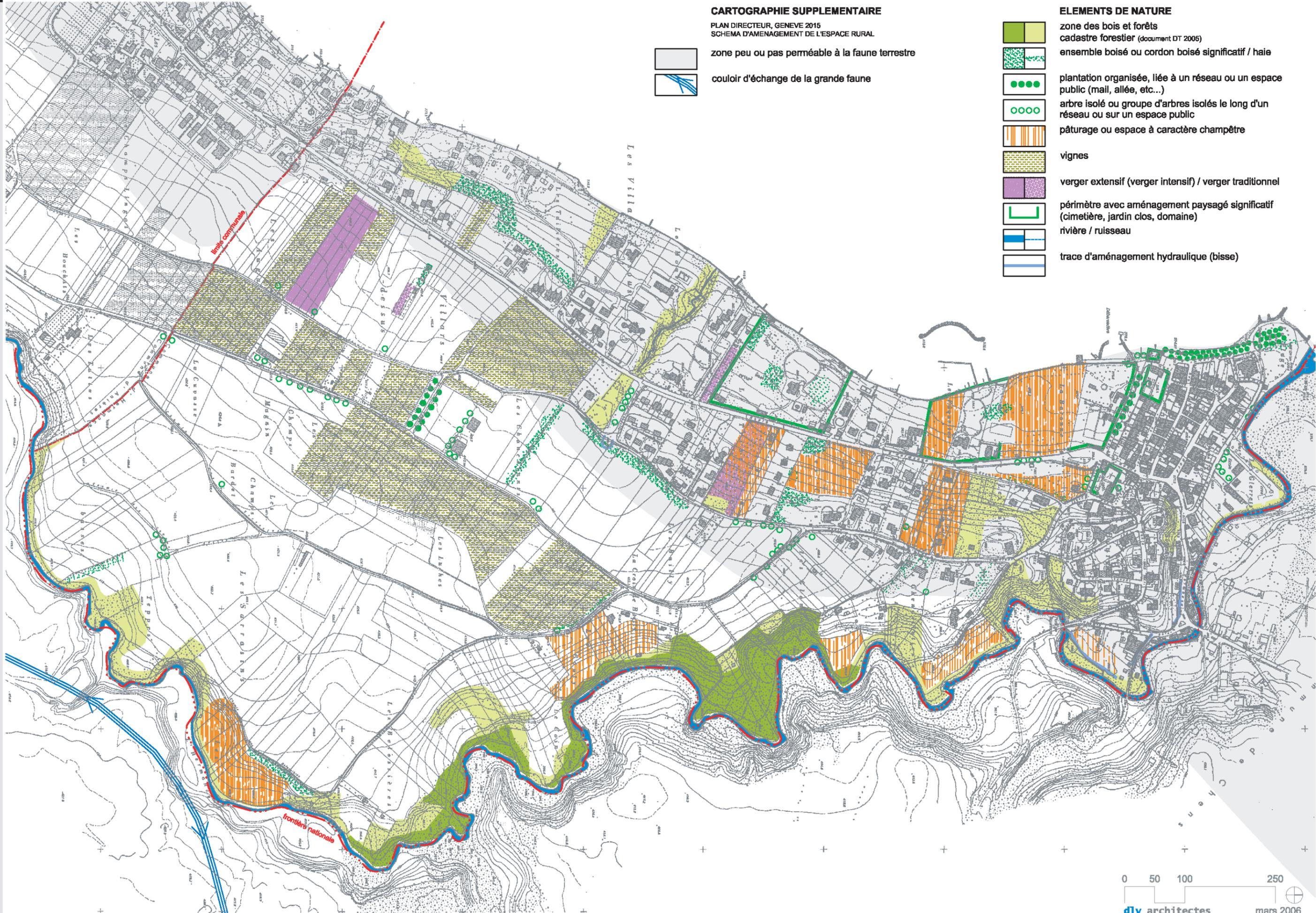
Peupliers le long de la route de Chevrens

Quelques grands pâturages et espaces à caractère champêtre existent encore sur la commune d'Hermance. Certains de ces derniers, en zone constructible, sont aujourd'hui les rares "poumons" sur un territoire extrêmement densifié entre Vézenaz et Hermance.

Pour ce qui est des pâturages, le commentaire ci-dessous, tiré de l'inventaire des valeurs naturelles du canton de Genève, résume mieux que tout autre texte la richesse de ces lieux.

"Les pâturages sont relativement nombreux sur les pentes dominant le cours de l'Hermance. Certains ont une extension intéressante comme celui des Sarassins qui dépasse l'hectare. La succession cultures – pâturages – forêts liée à la succession topographique plateau – pente – replat est très bien illustrée dans le cas du vallon de l'Hermance. Ce contexte est rarement aussi évident et mérite d'être souligné. Les prés de fauche et les pâturages qui y contribuent (surtout les plus grands) sont donc à être considérés comme étant d'un grand intérêt, par leur taille et par l'exemple qu'ils offrent de différentes utilisations du sol selon la topographie".

Ce même inventaire relève l'intérêt majeur que constituent les "chénaies à gouet" et à "herbe-aux-goutteux" des bords de l'Hermance.



CARTOGRAPHIE SUPPLEMENTAIRE

PLAN DIRECTEUR, GENEVE 2015
SCHEMA D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

-  zone peu ou pas perméable à la faune terrestre
-  couloir d'échange de la grande faune

ELEMENTS DE NATURE

-  zone des bois et forêts
-  cadastre forestier (document DT 2005)
-  ensemble boisé ou cordon boisé significatif / haie
-  plantation organisée, liée à un réseau ou un espace public (mail, allée, etc...)
-  arbre isolé ou groupe d'arbres isolés le long d'un réseau ou sur un espace public
-  pâturage ou espace à caractère champêtre
-  vignes
-  verger extensif (verger intensif) / verger traditionnel
-  périmètre avec aménagement paysagé significatif (cimetière, jardin clos, domaine)
-  rivière / ruisseau
-  trace d'aménagement hydraulique (bisse)



Pâturages du vallon de l'Hermance

Les grandes cultures et les vignes prédominent dans un paysage agricole communal qui offre aujourd'hui encore une grande unité. Les deux tiers des terres sont propriétés d'hermanoçois, même si une bonne partie est cultivée par des agriculteurs d'Anières. Les exploitants organisent eux-mêmes leurs regroupements en vue d'une bonne pratique de l'agriculture ou de la viticulture.

Les cultures arboricoles et florales ne sont pas significatives dans le paysage communal et leurs localisations ne sont reportées ici qu'à titre indicatif.

Le verger intensif de Villars-Dessus s'intègre plutôt bien sur le plateau intermédiaire alors que le verger du chemin des Clos, appelé à disparaître, participe au grand espace à caractère champêtre dans le co-teau entre le chemin des Clos et la route d'Hermance.

Les cultures florales se limitent à quelques petites parcelles aux lieux dits Les Sarrasins et Les Glands.

Les parcelles non cultivées et servant de compensation écologiques ne sont pas relevées ici sachant qu'elles changent fréquemment en fonction d'impératifs de gestion du sol et de règlements donnant droit à des subventionnements.

Le report du cadastre forestier et de son évolution, même s'il est surtout pertinent dans les zones constructibles, donne néanmoins des indications sur la désaffectation de certains lieux peu propices aux cultures, notamment une série de terrains proches du vallon de l'Hermance en pente et mal orientés.

C'est sur cette région que les réflexions communales devraient être menées pour maîtriser une frange de territoire sensible, moins entretenue, tendant à devenir un territoire "arrière" et, par conséquent, propice à une reconquête de la nature ou à des appropriations humaines pas toujours du meilleur goût.



Verger en zone constructible



Vignes et cultures céréalières en zone agricole

Un relevé des éléments paysagers structurant le territoire serait incomplet sans celui des périmètres où les aménagements extérieurs sont plus "construits".

A ce titre, le cimetière et le jardin du Manoir sont deux éléments participant à la construction de la limite sud du bourg d'Hermance.

Quant aux domaines de la Baronne, des Pâquettes, de la Fondation Brocher et des Tuilières, ils constituent également des espaces remarquables par la qualité de leurs essences et/ou la richesse de leurs aménagements extérieurs (cheminements, barrières, pergolas, bassins, constructions de service, etc...).

Enfin, deux éléments mineurs mais intéressants comme trace de l'histoire du paysage méritent une mention particulière. Il s'agit des restes physiques et parcellaires d'un petit bisse qui amenait l'eau aux artisans ou aux agriculteurs du village, et du lieu de résurgence des eaux qui s'écoulent de la zone agricoles en amont du Nant du Moulin.